

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2020 de KIPLINK FINANCE aux assemblées générales des entreprises dont elle détient des parts.

La société KIPLINK FINANCE détient des actifs gérés via des fonds communs de placements lui donnant accès à un droit de vote lors de l'assemblée générale de quatre-vingt-trois sociétés.

La société KIPLINK FINANCE a exercé son droit de vote cinquante-cinq fois lors de l'année 2020.

La société KIPLINK FINANCE a pu respecter les principes à suivre dans le cadre de l'exercice de son droit de vote aux assemblées générales qu'elle s'était imposée dans son document « politique de vote ».

Aucune situation de conflits d'intérêts n'est apparue et KIPLINK FINANCE n'a donc pas eu à traiter ce type de cas.